



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue virtuellement le mardi 15 novembre 2022, à 17 h, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

**À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Marie-Eve Dufour, présidente  
M. Rafik Bourennani, vice-président  
M<sup>me</sup> Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Julie Landry-Savard, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration  
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration  
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration  
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration  
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Claudie Brière, DGA à temps partiel et directrice, Service des ressources financières  
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale

**INVITÉ :**

M. Yvan Desrochers, directeur par intérim, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

**SONT ABSENTS :**

M<sup>me</sup> Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration  
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Geneviève Larche, membre du conseil d'administration  
M<sup>me</sup> Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 17 h.

**VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, vérifie la procédure de convocation.

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, confirme que la procédure était conforme à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Vérification de la procédure de convocation



No de résolution  
ou annotation

18<sup>E</sup> SÉANCE

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Huis clos
5. Retour aux délibérations publiques
6. Décision - rapport du protecteur de l'élève (plainte)
7. Location d'espace pour le centre des archives
8. Octroi de contrat - transport scolaire
9. Levée ou ajournement de la séance

### **HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions;

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos.

*Il est 17 h 10.*

**Adoptée**

### **RETOUR AUX DÉLIBÉRATIONS PUBLIQUES**

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration reprenne les délibérations publiques.

*Il est 17 h 30.*

**Adoptée**

CA\_028-22-23

### **DÉCISION - RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (PLAINTE)**

CONSIDÉRANT la plainte déposée par un parent d'élève le 17 septembre 2022 à M. René Forgues, protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT l'analyse de la plainte effectuée par le protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT le rapport du 25 octobre 2022 et les recommandations formulées par le protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit offrir un milieu inclusif, sain et sécuritaire à l'ensemble des élèves;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire doit mettre en place des mesures de prévention pour contrer toute forme de violence et d'intimidation.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

DE prendre acte du rapport et des recommandations du protecteur de l'élève;

DE mandater la direction générale afin qu'elle veille à l'application des recommandations formulées;



No de résolution  
ou annotation

18<sup>E</sup> SÉANCE

DE demander à la direction générale de rappeler aux directions d'établissement l'importance des plans de lutte contre la violence et l'intimidation et de leur diffusion à l'ensemble des parents.

**Adoptée**

CA\_029-22-23

**LOCATION D'ESPACE POUR LE CENTRE DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT le projet du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois de relocaliser le Centre des archives afin de permettre l'aménagement de classes additionnelles dans le bâtiment Marie-Immaculée;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre bâtiment du parc immobilier du CSSOB n'a la capacité d'accueillir le Centre des archives;

CONSIDÉRANT les discussions en cours dans le but de louer un immeuble situé au 910, rue Giguère, à Val-d'Or pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que l'entente sera conclue à l'aide d'un bail commercial notarié;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du conseil d'administration est nécessaire pour conclure, à titre de locataire, un contrat de location d'un immeuble pour un montant évalué à 250 000 \$ et plus.

**IL EST RÉSOLU**, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER la conclusion d'un bail de location de l'immeuble situé au 910, rue Giguère d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable annuellement;

DE MANDATER la direction générale à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

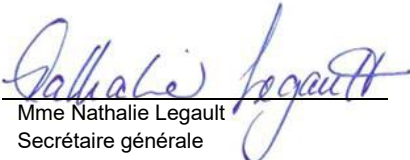
**OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT SCOLAIRE**

Considérant que les négociations avec les transporteurs ne sont pas complétées, ce point sera traité lors d'une séance ultérieure.

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 46.

  
Mme Marie-Eve Dufour  
Présidente

  
Mme Nathalie Legault  
Secrétaire générale



No de résolution  
ou annotation